

France 2030

Appel à manifestation d'intérêt sélectif « Bioclusters »

Sélection 2023 – 2^{ème} levée

Compte-rendu des travaux des 3 sessions du jury

23 février 2023 – 4 avril 2023 – 12 & 13 avril 2023

1. Participants aux réunions

La liste des membres du jury est donnée en annexe 1.

Étaient présents pour l'ANR, dans leur fonction d'assistance au jury : Emmanuelle Simon en tant que responsable d'action et Céline Borrás en tant que chargée de projets scientifiques.

2. Dossiers reçus et recevabilité

A la date du 16 février 2023, date limite pour le dépôt des candidatures, 6 dossiers avaient été déposés sur le site dédié. Les 6 manifestations d'intérêt ont été déclarées recevables conformément aux critères de recevabilité définis dans le texte de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI). Une seule d'entre elles était une nouvelle candidature, les cinq autres ayant fait l'objet d'un dépôt lors de la première levée.

3. Composition du jury

Un jury composé de 13 membres, exclusivement étrangers ou vivant et exerçant à l'étranger, a été constitué. Il était présidé par Horst Domdey.

Point sur les conflits d'intérêt et signature des engagements de confidentialité

Chaque membre du jury a complété une déclaration d'intérêts a priori (avant d'avoir connaissance des candidatures) et une déclaration de conflits d'intérêt a posteriori (après avoir pris connaissance des dossiers de candidature). Aucun conflit d'intérêt potentiel ou avéré n'ayant été identifié, il n'a pas été nécessaire d'appliquer les règles d'usage à l'ANR pour la gestion de tels conflits. Chaque membre du jury a de plus pris connaissance et a accepté l'accord de confidentialité sur l'ensemble du processus d'évaluation.

4. Documents fournis aux membres du jury

Chaque membre du jury a eu accès : (i) au texte complet de l'AMI (version française et version anglaise), (ii) à l'intégralité des dossiers déposés dans la mesure où aucun conflit d'intérêt n'a été identifié, soit : les documents scientifiques et techniques et leurs annexes, les annexes administratives et financières, et les lettres d'engagement et de soutien des membres fondateurs et autres parties prenantes.

5. Déroulement du processus d'évaluation

a. Déroulement de la première réunion du jury (février 2023)

Le jury s'est réuni une première fois le 23 février 2023. Le comité s'est déroulé en ligne via l'application Webex.

Au préalable, une répartition des dossiers avait été proposée par l'ANR en tenant compte des compétences de chaque membre et des thématiques scientifiques des candidatures reçues. Les membres du jury avaient par ailleurs reçu les résumés des candidatures disponibles dans les dossiers.

Des représentants du SGPI et du MESR ont fait, en ouverture de séance, une présentation orale du programme France 2030 aux membres du jury et ont rappelé les principaux objectifs de l'AMI ainsi que les attentes de l'Etat. Ils ont ensuite répondu aux questions posées par les membres du jury.

La responsable d'action ANR a ensuite présenté le processus de sélection, détaillé les modalités d'évaluation et répondu aux questions des membres du jury.

Après discussion et validation du cadrage général par l'ensemble du jury, la répartition des dossiers proposée par l'ANR a été soumise aux membres du jury qui l'ont adoptée.

b. Organisation générale du travail d'évaluation

Chaque projet a été évalué indépendamment par quatre rapporteurs. Les dossiers faisant l'objet d'un deuxième dépôt ont été systématiquement évalués par au moins un rapporteur ayant participé à son évaluation lors de la première levée et au moins un nouveau rapporteur. Il n'y a pas eu recours à des expertises extérieures au jury.

Chaque membre du jury a été désigné rapporteur de deux projets. Les membres du jury avaient jusqu'au 27 mars pour évaluer les projets qui leur étaient attribués. Ces évaluations étaient guidées par une grille d'expertise reprenant les quatre critères d'évaluation énoncés dans l'AMI.

Pour mémoire, les critères d'évaluation étaient les suivants :

- 1) Caractère cohérent et original du projet, qualité et pertinence des services proposés
 - Clarté des missions et services du biocluster et cohérence avec les principes énoncés au paragraphe 2.1 ;
 - Environnement scientifique : masse critique de chercheurs dans la thématique retenue, notoriété internationale des équipes, capacité à développer des partenariats ambitieux et à promouvoir des formations de haut niveau ;

- Environnement de soins et de recherche clinique : masse critique de cliniciens dans la thématique retenue, notoriété internationale des équipes, articulation soin-recherche, disponibilité de ressources biologiques et de données, capacité à développer des projets ambitieux dont des partenariats public-privé ;
 - Qualité des partenaires industriels au regard de la thématique ;
 - Capacité d'attraction et d'accueil d'entreprises, d'incubation et d'accélération de startups, notamment capacités foncières ;
 - Capacité à faciliter les partenariats publics-privés, type de services partagés ;
 - Liens avec des centres d'excellence régionaux, nationaux et internationaux dans la thématique retenue ;
 - Capacité à donner une visibilité internationale aux membres du biocluster.
- 2) Efficacité et flexibilité de la gouvernance et de l'organisation proposées
- Pertinence et composition de la structure de coordination et de la gouvernance proposée ;
 - Description des ressources administratives nécessaires au bon fonctionnement du biocluster ;
 - Pertinence, plus-value et engagement des membres fondateurs du biocluster ;
 - Pertinence, plus-value et engagement des parties prenantes du biocluster ;
 - Modalités de fonctionnement avec les centres d'excellence en réseau ;
 - Engagement des collectivités ;
 - Engagement des industriels.
- 3) Crédibilité du plan de développement et de la pérennisation
- Crédibilité de la feuille de route décrivant les objectifs à 5 ans et les ambitions à 10 ans ;
 - Pertinence de l'utilisation prévue des financements France 2030 demandés ;
 - Crédibilité des apports affichés ;
 - Crédibilité des recettes attendues et autres sources de financement.
- 4) Retombées attendues
- Impact sur le développement durable et attendu de la filière industrielle biomédicale nationale ;
 - Impact sur l'attractivité des chercheurs de très haut niveau ;
 - Impact sur l'attractivité des entreprises ;
 - Effet transformant du paysage de la recherche biomédicale ;
 - Impact sur le développement de la région (impôts fonciers/ impôts sur les sociétés, créations d'emplois, etc...);
 - Impact sur les niveaux d'investissements financiers privés ;
 - Impact sur la notoriété scientifique et industrielle internationale de la France dans la thématique développée.

c. Déroulement de la réunion préparatoire aux auditions (4 avril 2023)

Le comité s'est réuni en ligne via l'application Webex le 4 avril 2023 pour examiner les candidatures selon l'organisation suivante :

L'un des rapporteurs a pris la parole et a exposé les objectifs généraux de la proposition de biocluster ainsi que son évaluation de chacun des quatre critères d'évaluation. Les autres rapporteurs affectés au projet ont apporté des compléments issus de leur propre évaluation, ou exprimé et argumenté leur éventuel désaccord. Le projet a ensuite été discuté par l'ensemble des membres.

Il n'y a eu ni classement ni présélection de projets à ce stade. L'objectif de la réunion était que tous les membres aient une vision synoptique des candidatures. Les modalités d'organisation des futures auditions ont ensuite été discutées.

d. Déroulement des réunions d'audition (12 & 13 avril 2023)

Les candidats avaient reçu par courriel, dès fin février, leur convocation aux auditions précisant la date et l'heure de passage ainsi que les modalités de déroulement de cette audition (durée de la présentation et du temps de questions, nombre de personnes pouvant participer à la présentation : 7 maximum). La liste des personnes participant aux auditions et les supports de présentations (12 diapositives maximum) devaient être transmis à l'ANR quelques jours avant les auditions.

Les auditions se sont déroulées les 12 et 13 avril 2023 dans les locaux de l'ANR à Paris. Onze membres du jury ont participé en présentiel, ainsi que la quasi-totalité des délégations auditionnées. Seules deux personnes auditionnées ont participé à la session en distanciel (via l'application webex).

Les auditions se déroulaient de la manière suivante : 1h30 par projet dont 15 minutes de présentation (strictement chronométrées) par les candidats, et 1h15 d'échanges entre le jury, le porteur du projet et ses accompagnants. Chaque audition était suivie d'une vingtaine de minutes de discussion entre les membres du jury. Quatre projets ont été auditionnés le premier jour, et deux autres le second jour.

6. Classement du jury proposé au Comité de pilotage ministériel santé

A l'issue des auditions, chaque membre du jury a procédé à son propre classement des projets en catégorie A (projets recommandés pour financement) ou B (projets non recommandés pour financement), de manière à avoir une vision des intentions de vote non influencées par les autres membres. Ceci a conduit à un rapide consensus robuste et le jury a décidé à l'unanimité du classement final des projets qui a été communiqué au comité de pilotage ministériel santé.

Un rapport a ensuite été établi pour chaque projet de manière collégiale entre les différents rapporteurs. Ce rapport tient compte de la qualité du dossier déposé, de la présentation et des réponses apportées lors de l'audition, ainsi que des discussions du jury. Ce rapport résume les points forts, les points faibles, et émet d'éventuelles recommandations. Il est envoyé à chaque candidat après l'annonce officielle des résultats par le Président de la République.

7. Commentaires généraux du jury

The jury remains very enthusiastic about the Bioclusters France programme as it will significantly increase the chances of transforming science into innovation in the area of life sciences.

The quality of the resubmitted proposals certainly increased, and also the Q&A sessions had, on the average, a very high standard.

Given the very good selection of the members of the jury, no project-specific expertise was missing.

The jury discussions went smoothly, the opinions on the proposals were unanimous, so that the result of the evaluation was completely unambiguous.

The inherent problem of the Bioclusters France call is its requested focus on one specific discipline; the world's leading-edge clusters (Boston, San Francisco, Cambridge and others) are typically quite diversified.

Annexe 1 – Composition du jury

Président

DOMDEY Horst

Independent expert in biocluster development
Germany

Membres

ALLGAYER Heike*

Director
Department Experimental surgery-cancer
metastasis
Mannheim Medical Faculty
Germany

BARTHOLDY Trine

Chief Innovation Officer
Bio Innovation Institute
Denmark

BITTER Istvan

Professor Emeritus
Department of psychiatry and psychotherapy
Semmelweis University
Hungary

BURKS Deborah

Scientific Director
CIPF Biomedical Institute
Spain

DELIBEGOVIC Mirela

Dean for Industrial engagement in research
and knowledge transfer
University of Aberdeen
UK

LEACH Andrew*

Head of Chemistry Biology,
Head of Industry partnership
EMBL - EBI
UK

MEULIEN Pierre

Independent consultant in the fields of
biotechnology, vaccines and immunology,
genomics, public private partnerships, research
and innovation strategies
Portugal

RADVANYI Laszlo

President & scientific director
Professor, Department of Immunology
Ontario Institute for Cancer Research
Canada

van DEVENTER Sander

Co-founder, Forbion
Chief Executive Officer, VectorY Therapeutics
Netherlands

van DIJK Antoinette

Clinical & Medical Affairs Director
D.O. Research
Switzerland

VERNET Marie-Astrid

Lab consultant, R&D director
Biox-Diagnostics
Belgium

WARD Brian

Professor, McGill University
Medical officer, Medicago R&D Inc
Canada

* Membre n'ayant participé ni aux auditions ni au classement des projets.